

# HORAIRES DE LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE



## ENSEIGNEMENTS COMMUNS

français	4 h	histoire - géographie	3 h	langue vivante A et langue vivante B <sup>1</sup>	5 h 30
sciences économiques et sociales	1 h 30	mathématiques	4 h	physique - chimie	3 h
sciences de la vie et de la Terre	1 h 30	éducation physique et sportive	2 h	enseignement moral et civique	18 h / an
sciences numériques et technologie	1 h 30				

## ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

### UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL MAXIMUM AU CHOIX

arts au choix parmi arts plastiques, cinéma - audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre	3 h
arts du cirque	6 h
écologie - agronomie - territoires - développement durable <sup>2</sup>	3 h
éducation physique et sportive	3 h
langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec <sup>3</sup>	3 h
langue vivante C <sup>1</sup>	3 h

### UN ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE MAXIMUM AU CHOIX

atelier artistique	72 h / an
biotechnologies	1 h 30
création et culture - design	6 h
création et innovation technologiques	1 h 30
hippologie et équitation ou autres pratiques sportives <sup>2</sup>	3 h
management et gestion	1 h 30
pratiques professionnelles <sup>2</sup>	3 h
pratiques sociales et culturelles <sup>2</sup>	3 h
santé et social	1 h 30
sciences de l'ingénieur	1 h 30
sciences et laboratoire	1 h 30

(1) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale

(2) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole

(3) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs